

> MASSEUR·EUSE-KINÉSITHÉRAPEUTE POUR SPORTIFS

Autre appellation : kiné du sport

> DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

De façon générale, le/la masseur·euse-kinésithérapeute éduque et réadapte les déficiences motrices, les limitations fonctionnelles de la personne selon la prescription médicale dans un but d'entretien, de restauration, d'adaptation de la gestuelle ou d'optimisation de la fonction motrice.

Pour les sportifs, les objectifs peuvent être la réparation des muscles à un effort, la limitation des risques de blessures, l'amélioration des performances ou le traitement d'une blessure musculaire, qu'elle soit articulaire, tendineuse, musculaire.



Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

> QUALITÉS REQUISES

Résistance, écoute, empathie

> PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Cabinet libéral
- Centres de rééducation
- Clubs professionnels

> FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- DE Masseur-Kinésithérapeute

LE
REGARD
DE PSL



Le rôle du/de la « kiné », dans une équipe de sportifs professionnels, va bien souvent au-delà de l'aspect physiologique. En effet, la relation particulière qu'il/elle tisse avec les sportifs permettent à ces derniers de bénéficier d'une écoute attentive et de se livrer.

Le/la médecin du sport, quand il/elle œuvre auprès de sportifs professionnels, travaille au sein d'une équipe avec l'entraîneur, le/la médecin, le préparateur physique ou mental.

Notons qu'il/elle peut assister aux compétitions sportives afin d'être présent en cas de besoin et doit donc, dans ce cas, être disponible.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.